



Avance encaissée sur frais d'avocat

Par **CLAUDE Barnabe**, le 13/02/2017 à 11:15

Bonjour à tous,

J'ai rencontré un avocat pour un soucis de droit immobilier.
Mon Sydic faisant la sourde oreille à une question, je voulais que cet avocat tente d'obtenir des réponses.

J'ai rencontré l'avocat.

Il m'a demandé de lui ramener certains documents afin d'écrire le courrier.

Puis il m'a demandé une avance de 300€.

Une semaine plus tard j'ai voulu lui déposer les documents, il n'était pas dispo.

J'ai laissé filer un mois et le mec a encaissé mon chèque.

J'ai laissé filé deux mois et je n'ai pas eu d'explication.

J'ai trouvé ça un peu cavalier (^) et j'ai décidé de changer d'avocat.

Je l'ai appelé pour lui demander de me rembourser.

La réponse a été "ah je crois pas non !"

Il me dit qu'il me facturera une consultation car je lui ai fait perdre du temps quand même.

Il devait me rappeler pour plus de détail mais il n'en a rien fait.

Que puis je faire et que puis je réclamer selon vous ?

LRAR ? Plainte (ou est ce que la police se de ce type d'affaire) ?

Merci merci pour votre aide et bonne journée !

Par **CLAUDE Barnabe**, le 13/02/2017 à 11:18

Je précise que l'avocat ne m'a donné aucun conseil, il a écouté mon histoire, mais c'est tout.

Je comprendrais à la limite s'il m'avait expliqué que faire, ou s'il m'avait donné son avis.

Là c'était un peu "bonjour, l'entrée dans mon bureau coûte 300€, bonne journée, au plaisir !"

Par **youris**, le **13/02/2017** à **11:22**

bonjour,

quand vous remettez un chèque à son bénéficiaire, celui-ci peut l'encaisser immédiatement.
vous pouvez faire part au bâtonnier de l'ordre des avocats dont dépend votre avocat, de vos observations sur son comportement.

comme il s'agit d'un problème civil, vous ne pouvez pas déposer de plainte.

salutations

Par **CLAUDE Barnabe.**, le **13/02/2017** à **12:01**

Merci pour l'information sur le fait que le commissariat ne s'occupe pas d'un problème civil.

Au fait, je n'ai jamais eu de facture.

Des observations au bâtonnier de l'ordre ?

Sérieux, il s'agit de 300€ : il n'y aura aucune suite, soyons clair.

Je suppose qu'une plainte pour escroquerie n'aura pas plus de suite ?

Un recommandé disant "attention, je vous mets en demeure sinon je vais être très contrarié"
pas mieux ^^

Une convocation au tribunal de proximité a t elle un sens ?

Salutations.